

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE ROSNAY – 85320

D49-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le 5 décembre s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Madame AULNEAU Bergerette, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 11

Étaient présents : Mme Bergerette AULNEAU, M. Hubert MACQUIGNEAU, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, M. Christian JARD, M. Fabien MURAIL, M. Nicolas TASSAUX.

Absents excusés : M. Éric REVERSEAU (pouvoir à M. Hubert MACQUIGNEAU), M. Christophe AUBIN (pouvoir à M. Christian JARD), M. Mathieu GREFFARD (pouvoir à Mme Hélène HERBRETEAU), Mme Virginie JOGUET, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ (pouvoir à Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE), M. Gérald RIVOISY.

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE

Date de convocation du conseil municipal : Le 5 décembre 2025.

Charte SENSIBILIS'HAIE

Rapporteur : Mme le Maire

Pour impliquer les territoires et poursuivre l'action en faveur de l'environnement, la Fédération Nationale des Chasseurs porte le projet SENSIBILIS'HAIE, cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité.

Le projet qui est adressé aux écoles et aux communes, est un outil de promotion de la haie avec pour but l'implantation d'une haie d'arbres variés,

En échange d'un engagement de la bonne gestion et la préservation de la haie par la Commune et l'école, la Fédération Nationale des chasseurs fournit des kits de plantation prêts à l'emploi.

Cette démarche entre dans le cadre du projet d'école du Grand Chêne

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** les termes de la charte
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier dont la charte d'engagement.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Bergerette AULNEAU



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le et affichée le

Le Secrétaire de séance,
Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuelle Galerneau-Besse'.